

CONSEIL MUNICIPAL du 22 juillet 2016 à 19 heures

PRESENTS : MM IMBERT - BROUSSE - CHEVANNE - Mmes CARTRON - CAUBET - DULUC - VACQUE -MM. MATHERON - POURTAU

POUVOIRS : Mme LAGUE à M. BROUSSE

M. DUREAU à M. IMBERT

Mme GALINOU à Mme CARTRON

ABSENTS : MM. VIGOUROUX- RIVIERE - GUYET

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard MATHERON

Convocation du 18 juillet 2016

Ordre du jour :

Fixation du prix du repas de cantine (année scolaire 2016-2017)

Dissolution du Syndicat des Transports Scolaires Région Mas d'Agenais

Etude du Contrat Groupe Assurance Statutaire 2017-2020 (partenariat CDG)

Agence Postale de Caumont : dénonciation de la convention VGA par La Poste

Canal des 2 Mers : nouvelle gouvernance

Questions diverses

1. Fixation du prix du repas de cantine (année scolaire 2016-2017)

Monsieur le Maire expose aux élus que la convention triennale signée avec la cuisine de Fourques prévoit une augmentation annuelle de 2%, ce qui ramène le prix du repas : maternelle à 4.93 €, primaire à 5.10 € et adulte à 5.20 €.

Il propose de fixer le prix de vente unique du repas enfant à 3.70 € et adulte à 5.50 €. Les élus acceptent à l'unanimité.

Un focus est fait sur le coût réel des repas (fournitures repas + frais de personnel + fournitures de fonctionnement). L'année précédente 8050 repas ont été servis pour une dépense globale de 30 555 €. La commune participe pour 3.80 € par repas servi aux enfants, ce qui représente une part de 8.58 % du budget de fonctionnement.

2. Dissolution du Syndicat des Transports Scolaires Région Mas d'Agenais

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Syndical du 22/06/2016 décidant la dissolution du SITS au 31/12/2016 et sollicitant l'avis de chaque commune membre.

Les élus donnent un avis favorable à la dissolution du SITS au 31/12/2016 et acceptent la répartition de l'excédent de clôture à part égale entre toutes les communes membres.

3. Etude du Contrat Groupe Assurance Statutaire 2017-2020 (partenariat CDG)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération du 06/11/2015 le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion la mission de négocier un contrat groupe d'assurance statutaire, le notre s'éteignant au 31/12/2016.

Le résultat de la consultation propose un taux de 6.45 % tous risques avec une franchise par arrêt en maladie ordinaire de 10 jours. Le taux est garanti 2 ans.

Le conseil municipal décide de reconduire le contrat d'assurances pour 2017-2020 aux conditions ci-énoncées.

4. Agence Postale de Caumont : dénonciation de la convention VGA par La Poste

Monsieur le Maire informe les élus que Lydia GATTO de VGA et Jacky TROUVE sont venus pour informer la commune de la dénonciation par La Poste au 31/12/2016 de la convention qui les liait à VGA et qui gérait le fonctionnement des agences postales de certaines communes rurales. De ce fait, pour maintenir le service postal à Caumont, il faudrait que l'agence postale devienne communale.

Un coût de fonctionnement est demandé à VGA afin d'étudier le dossier.

5. Canal des Deux Mers : nouvelle gouvernance

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Président de l'Association du Canal des Deux Mers à la Préfecture de l'Aude. En effet, de part le classement du Canal du Midi au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et afin de préserver son cadre naturel (abords du Canal et terres agricoles) face à la pression urbaine, il y a lieu de créer un G.I.P (Groupement d'Intérêt Public).

De plus, le Conseil d'Administration exige que le territoire complet du Canal des Deux Mers soit représenté et non restreint au Canal du Midi au sein de cette nouvelle gouvernance et que l'Association participe en membre décisionnaire lors des assemblées générales et non en membre associé.

Les élus approuvent la position de l'Association pour que la nouvelle gouvernance soit établie selon sa proposition.

6. Questions diverses

- Litige MALET : une expertise a eu lieu lundi 18 juillet. Une proposition de reprise des parties endommagées avec d'autres matériaux est faite. Une visite à POMMEVIC (82) aura lieu lundi 25 juillet pour voir différents matériaux pour réaliser les trottoirs.

-L'entreprise Vents d'Oc est venue mardi 19 juillet pour exposer un éventuel projet d'implantation d'éoliennes sur la commune et les communes voisines.

A ce stade il s'agit d'une information pour effectuer une étude de faisabilité. Les élus souhaitent qu'une rencontre entre les communes concernées soit organisée.

La séance est levée à 20 heures 15.